
Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : Nomination du détenteur des licences d'entrepreneur de spectacles

Mesdames, Messieurs,

Les licences d'entrepreneur de spectacles pour l'exploitation de la salle de la Gornière, la production et la diffusion de spectacles (n° 1,2 ,3) ont été attribuées pour trois ans par le Préfet de la région Poitou-Charentes, et leur validité prend fin le 26 avril 2008.

Les licences étant obligatoirement nominatives, la demande de renouvellement a été adressée à la direction régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes (DRAC) au nom de monsieur Joël TONDUSSON, maire, pour la commission du 20 mars 2008, afin d'éviter une vacance dans la détention des licences.

* * * * *

VU la loi n°99-198 du 18 mars 1999 relative aux spectacles,

VU le procès-verbal en date du 21 mars 2008 désignant le maire de la ville de Châtelleraut et ses adjoints, suite au deuxième tour des élections municipales du 16 mars 2008,

CONSIDERANT que monsieur Jean-Pierre ABELIN a été élu maire à compter du 21 mars 2008, et qu'en conséquence monsieur Joël TONDUSSON n'est plus habilité à être détenteur des licences d'entrepreneur de spectacles,

CONSIDERANT que les membres de la commission d'attribution des licences d'entrepreneur de spectacles de la DRAC, lors de sa séance du 20 mars, acceptent de rédiger un avis favorable au renouvellement des licences sous réserve de la désignation d'un nouveau titulaire avant le 26 avril, la constitution d'un nouveau dossier étant ainsi dispensée,

CONSIDERANT la nécessité de déléguer cette attribution à un adjoint au maire,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide que les licences d'entrepreneur de spectacles n° 1, 2 et 3, sont accordées à madame Maryse LAVRARD, premier adjoint au maire.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 18.04.08 n° 4736

Publié en mairie

Le 17.04.08

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD